



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/08/2024
Reçu en préfecture le 29/08/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240821-D2024_98_SI-AR

DECISION 2024-98

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 15 février 2024 passée entre la Commune de Puttelage-lès-Thionville et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'Effacement de Réseaux Aériens sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue des Eglantines, rue des Fleurs et rue des Tilleuls à Puttelage-lès-Thionville,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « ERA/VIC – Puttelage-lès-Thionville – rue des Eglantines, rue des Fleurs et rue des Tilleuls » est conclu le 21 août 2024 avec la société SAS SMTPF à 57500 SAINT AVOLD, pour un montant de 223 606,61 € H.T. soit 268 327,93 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 août 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE : le 30 août 2024